

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4388 Lundi 1er Juillet 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

Ξ
1
0
S

PAIEMENT DES DIVIDENDES	
SOTUVER	2
COMMUNIQUE DE PRESSE	
COMMUNICATIONE DE L'RESSE	
SOTUVER	3
АетЕСН	4-5
SYPHAX AIRLINES	6
TELNET HOLDING	7
ELBENE INDUSTRIE	8
INFORMATIONS POST AGO-AGE	
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT - AGO -	9-10
SOCIETE MAGASIN GENERAL – SMG – AGO -	11-13
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	
SRTGN – AGO -	14
AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE	
SOTRAPIL	15
COURBE DES TAUX	16
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELLES ARRETES AU 31/12/2012

- MAGHREBIA DYNAMIQUE
- MAGHREBIA MODERE
- MAGRHEBIA PRUDENCEMAGHREBIA SELECT ACTIONS

AVIS DES SOCIETES*

Paiement des Dividendes

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juin 2013, les dividendes relatifs à l'exercice 2012 sont fixés à deux cent millimes (0,200 dinar) par action, soit 20% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du jeudi 18 juillet 2013.

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Attribution des actions nouvelles gratuites

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 Juin 2013 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant 2 773 445 dinars pour le porter de 17 542 875 Dinars à 20 316 320 Dinars, et <u>ce en deux opérations successives</u> comme suit :

1. Une première augmentation du capital par incorporation d'une partie du résultat reporté d'un montant de 2 506 125 Dinars et l'émission de 2 506 125 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de (1) Dinar chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour (7) actions anciennes. La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2013

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 18 juillet 2013.

2. Une deuxième augmentation du capital en numéraire d'un montant de 267 320 dinars, par l'émission de 267 320 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (75) anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 7,000 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 6,000 dinars de prime d'émission.

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet

Le 05 Juin 2013, et faute de respect du formalisme explicitement énoncé par voie de presse et ce, par tous les candidats à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, cette élection a été reportée. De ce fait, la société AeTECH informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplier les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration d'AeTECH avant l'introduction au marché financier et ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société Ae TECH pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2)
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Une attestation récente du nombre d'actions AeTECH prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MCP Mena Capital Partners Le Grand Boulevard du Lac 1053 Les Berges du Lac
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre d'AeTECH sis rue des entrepreneurs Charguia 2 au plus tard le 29 Juin 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juillet 2013 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana – 1053 – Les Berges du Lac. Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société Ae TECH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -
Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE
Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
Historique en tant qu'administrateur :
Signature
Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR
Je soussigné Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à
Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Ae TECH » Déclare formellement sur l'honneur :
Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales
Signature
* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL: Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Syphax Airlines réceptionne son avion A330 baptisé « El Qods » et choisit le groupe Air France & KLM pour le

support technique

Conformément à la stratégie de développement énoncée dans le Business Plan d'introduction en bourse, la société

Syphax Airlines informe le public de la conclusion d'un contrat de location d'un avion Airbus A330-200. Cet avion baptisé

« El Qods », qui a été réceptionné le jeudi 20 juin 2013 au Bourget (France) a atterri le vendredi 21 juin 2013 à 11h55 à

l'aéroport Tunis Carthage. Il permettra à la compagnie d'assurer des vols en long courrier, en destination des pays

d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

Par ailleurs, et dans le cadre du Salon de l'Aéronautique du Bourget, la société Syphax Airlines a également signé un

contrat de maintenance avec Air France Industries pour l'entretien des équipements de son avion « El Qods ». Les

services de support délivrés par le prestataire incluent les réparations, un accès dédié au pool d'équipements ainsi que la

mise à disposition d'une solution back-up en cas de panne.

Syphax Airlines bénéficiera aussi de prestations de maintenance en ligne en Tunisie, d'assistance lors des escales, d'un

support engineering dédié pour son A330-200 ainsi que de la formation du personnel dédié et ce grâce à l'expertise d'Air

France Consulting et de son partenaire AMC (Aircraft Management & Consulting).

Ainsi, la formation qui sera assuré par Air France Industries renforcera les intentions de Syphax Airlines pour la création

d'un centre de maintenance dernière génération. En fait, la société a prévu au niveau de son business plan, la

construction d'un hangar de maintenance courant 2014, ce centre permettra de répondre aux besoins techniques de

maintenance et de réparation pour les avions de la société ainsi que pour les avions des compagnies étrangères.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la

société qui en assume l'entière responsabilité.

TELNET HOLDING SA

Siège social: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

LE GROUPE TELNET HOLDING EXPORTE SON SAVOIR FAIRE AUTOUR DES TECHNOLOGIES DE COMMUNCIATIONS UNIFIEES « POLYCOM » SUR LE MARCHE ALGERIEN

Tunis le 24 Juin 2013 ;

La société **Data BOX** (*Pôle télécoms et intégration réseaux*), filiale du **Groupe TELNET HOLDING** (TLNET) est le partenaire en Tunisie de FVC depuis 2000, annonce la signature d'un important contrat avec l'opérateur Algérie Telecom à la suite d'un appel d'offre international pour la fourniture et la mise en service en Algérie d'une plateforme de vidéo conférence. Le choix d'Algérie Telecom de la technologie Polycom proposée par la société Data Box et ses partenaires locaux en Algérie (DB ALGERIA et DB ALGERIA TECH), témoigne du fort savoir faire et de l'expertise de haut niveau de Data Box dans le domaine des technologies de vidéo conférence et de Communications Unifiées (UC) du constructeur Polycom.

La confiance d'Algérie Telecom dans la technologie Polycom repose sur le positionnement de Polycom comme leader sur le marché mondial de la vidéo conférence, « RealPresence » et Communications Unifiées avec une part du marché de 33% tel que publié dans le dernier rapport du 21 Août 2012 de la firme mondiale spécialisée «Forrester Research Inc» et confirmé également le 5 Septembre 2012 par les études comparatives des cabinets internationaux spécialisés « International Data Corporation (IDC), « Synergy Research Group » et «Wainhouse Research».

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ELBENE INDUSTRIE SA

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Dans le cadre de l'harmonisation de sa communication et le renforcement de sa gamme de produits ELBENE, la société « TUNISIE LAIT » informe le public, ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires du changement de sa dénomination sociale adopté lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2013.

La nouvelle dénomination sociale devient :

« ELBENE INDUSTRIE »

Par ailleurs, la société est heureuse d'informer ses actionnaires qu'elle a renoué avec les bénéfices en 2012 après plusieurs exercices déficitaires et qu'elle continue à œuvrer pour améliorer davantage la rentabilité de l'entreprise.

AVIS DES SOCIETES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -

Siège social: Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Informations post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013, le Comptoir National Tunisien publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées.

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2012 ، تصادق على هذا التقرير. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2012، تصادق على الإتفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.

تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2012 وتصادق على مبلغ منحة الحضور للسنة المالية 2012 المحدد بمبلغ ستة عشر ألف دينار من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 29 جوان 2012. وتقرر إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ ستة عشر ألف دينار كمنحة حضور للسنة المالية 2013.

تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة وتقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2012/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

القرار الخامس:

إن مجلس الإدارة يقترح عليكم توزيع المرابيح على النحو التالي:

1.571.583,824	النتائج الصافية
420.717,942	+ منقول سنة 2011
4 000 004 700	
1.992.301,766	
612.000,000	حساب خاص بالإستثمار
504.000,000	حصص المرابيح 35% أي 1,750 دينارا عن كل سهم
200.000,000	المدخر الإحتياطي
676.301,766	المنقول الجديد لسنة 2012

وسيتم استخلاص المرابيح الموزعة البالغ قيمتها 1,750 دينارا عن كل سهم إبتداءا من يوم الإثنين 22 جويلية 2013 لدى وسطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة "ماك" MAC SA.

تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

- Suite -

القرار السادس

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف المجمع وتقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة، تصادق على تقرير تصرف المجمع وعلى القوائم المالية المجمعة إلى غاية 2012/12/31 مثلما تم عرضها عليها. تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

القرار السابح

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح. تمت المصادقة على هذا الفرار بالإجماع.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIF	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS			<u>CAPITAUX PROPRES :</u>		
Actifs immobilisés :			Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Immobilisations Incorporelles	43 726,070	20 988,620	Réserves	15 000 000,000	14 800 000,000
Amortissements	- 26 773,303	- 20 115,040	Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Total Net	16 952,767	873,580	Résultats reportés	676 301,766	420 717,942
Immobilisations corporelles	11 061 012,954	9 428 803,763	Resultat affecté au compte special d'investissement	1 892 160,000	1 280 160,000
Amortissements	-5 259 455,896	-4 941 911,978	Total des capitaux propres après affectation du résultat	19 185 077,240	18 117 493,416
Total Net	5 801 557,058	4 486 891,785	PASSIFS		
Immobilisations financières	3 026 286,732	2 474 649,506	Passifs courants		
Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000	Fournisseurs et comptes rattachés	7 465 530,439	8 473 378,068
Total Net	3 019 586,732	2 467 949,506	Clients et comptes rattachés	869 387,338	785 795,396
Total des actifs immobilisés	8 838 096,557	6 955 714,871	Autres passifs courants	1 285 269,149	1 234 885,321
Total des actifs non courants	8 838 096,557	6 955 714,871	Concours bancaires et autres passifs financiers	5 619 387,232	6 770 090,735
ACTIFS COURANTS			Total des passifs courants	15 239 574,158	17 264 149,520
Stocks	15 848 044,661	15 941 264,132	Total des passifs	15 239 574,158	17 264 149,520
Total Net	15 848 044,661	15 941 264,132			
Clients et comptes rattachés	8 116 016,038	8 961 430,866			
Provisions	-3 933 870,817	-3 605 002,557			
Total Net	4 182 145,221	5 356 428,309			
Autres actifs courants	2 280 575,273	3 395 567,786			
Total Net	2 280 575,273	3 395 567,786			
Liquidités et équivalents de liquidités	3 275 789,686	3 732 667,838			
Total des actifs courants	25 586 554,841	28 425 928,065			
TOTAL DES ACTIFS	34 424 651,398	35 381 642,936	TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS	34 424 651,398	35 381 642,936

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL	RESERVE	FOND	RESERVE	RESERVE	RESERVE	COMPTE	RESULTAT	RESULTAT DE	
DESIGNATION	SOCIAL	LEGALE	D'INVEST_	NON	POUR	SPECIAL DE	SPECIAL D'INV	REPORTE	L'EXERCICE	TOTAL
	JOUIAL	LLOALL	ISSEMENT	STATUAIRE	RISQUE	REVALUATION	STISSEMENT	ILI ONIE	LEXENDIOL	
Solde au 31/12/2012	1 440 000.000	144 000 000	1 720 000 000	11 286 000.000	1 650 000.000	176 615.474	1 280 160,000	420 717.942	1 571 583.824	19 689 077.240
Avant Affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 200 000,000	1 000 000,000	170010,474	1 200 100,000	720 7 17,072	1 07 1 000,024	19 009 077,240
Affectation du résultat 2012 :										
*Affectation report à nouveau								- 420 717,942	420 717,942	
* compte special d'investissement							612 000,000		- 612 000,000	
* Reserves				200 000,000					- 200 000,000	
* Dividendes									- 504 000,000	- 504 000,000
* Report à nouveau								676 301,766	- 676 301,766	
Solde au 31/12/2012après	1 440 000.000	144 000 000	1 720 000 000	11 486 000.000	1 650 000.000	176 615.474	1 892 160,000	676 301.766	0	19 185 077,240
affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 / 20 000,000	11 400 000,000	1 000 000,000	170013,474	1 032 100,000	070 301,700	U	19 100 077,240

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk – 1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2013, la Société Magasin Général publie ci-dessous publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées, Le Bilan après affectation du résultat comptable, L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 juin 2013 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 ru J Lac Turkana, les Berges du Lac 1-Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du Code de ociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2012 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général ,arrêtés au 31/12/2012, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2012 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2012 :
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2012 et les états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 de 6 416 951 DT au compte résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2012 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration du 29 mai 2013 et citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60.000 DT brut au re de l'exercice 2012, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30.000 DT brut au titre de l'exercice 2012, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Cinquante Quatre Millions de dinars (54 M DT) autorisés par le conseil d'administration réunis le 29 mai 2013 et destinés au financement des nvestissements de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;

Monsieur Tahar BAYAHI : 01 siège Société MED INVEST COMPANY : 01 siège Monsieur Abdelwaheb BEN AYED : 01 siège Monsieur Yahia BAYAHI : 01 siège Monsieur Taieb BAYAHI : 01 siège Monsieur Khaled BOURICHA : 01 siège Monsieur Ahmed BOUZGUENDA : 01 siège Monsieur Brahim ANANE : 01 siège Monsieur Moez JOUDI : 01 siège Monsieur Said AIDI : 01 siège

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de monsieur Philipe SAUDO nouvel administrateur en remplacement de la société BHM Immobilière et ce à compter du 27 février 2013 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états inanciers relatifs à l'exercice 2014 lequel accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par a loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DOUZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes : la société HORWATH ACF et la société AMC ERNST & YOUNG et ce pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

II - LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Actifs	31/12/2012	31/12/2011	Capitaux Propres et Passifs	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			Capital social	11 481 250	11 481 250
Actifs immobilisés			Réserves	41 732 235	41 714 631
Immobilisations incorporelles	8 329 423	7 166 262	Actions propres	-218 664	-1 599 800
- amortissements immobilisations incorporelles	-2 710 766	-1 826 578	Autres compléments d'apport	2 413 943	2 304 271
Immobilisations incorporelles nettes	5 618 657	5 339 685	Résultats reportés	-9 781 020	-16 197 971
Immobilisations corporelles	126 134 542	93 279 806	Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	45 627 743	37 702 382
- amortissements immobilisations corporelles	-35 851 192	-29 020 784	Amortissements dérogatoires	52 031	52 031
Immobilisations corporelles nettes	90 283 350	64 259 021	Total des capitaux propres	45 679 774	37 754 413

- Suite -

Total des actifs	289 948 926	271 915 786	Total des capitaux propres et des passifs	289 948 926	271 915 786
Total des actifs courants	101 699 766	108 977 140	Total des passifs	244 269 152	234 161 374
Liquidités et équivalents de liquidités	3 727 536	5 696 933	Total des passifs courants	151 166 710	152 737 650
Placements et autres actifs financiers	15 344 603	18 070 069			
Autres actifs non courants nets	21 144 213	32 205 653	_		
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-2 247 946	-1 791 982	Concours bancaires et autres passifs financiers	34 308 109	39 931 495
Autres actifs courants	23 392 159	33 997 634	-		
Clients et comptes rattachés nets	18 054 040	16 995 041	Autres passifs courants	15 671 018	13 182 701
-Provision pour créances douteuses	-7 703 598	-7 526 108			
Clients et comptes rattachés	25 757 637	24 521 149	-		
Stocks nets	43 429 375	36 009 446	Fournisseurs et comptes rattachés	101 187 583	99 623 453
-Provision pour dépréciation des stocks	-3 445 780	-2 226 918			
Stocks	46 875 154	38 236 363			
Actifs courants			Passifs courants		
Total des actifs non courants	188 249 160	162 938 646	Total des passifs non courants	93 102 442	81 423 724
Autres actifs non courants	355 094	1 130 686	Dépôts et cautionnements reçus	17 402	19 182
Total des actifs immobilisés	187 894 066	161 807 960	Provisions pour risques et charges	2 478 040	2 848 400
Immobilisations financières nettes	91 992 059	92 209 254	Emprunts et dettes assimilées	90 607 000	78 556 143
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-399 562	-399 562	Passifs non courants		
Immobilisations financières	92 391 621	92 608 816	Passifs		

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 661 213	595 670	(1 599 800)	2 304 271	(651 181)	52 031	(15 546 790)	37 754 413
- Dons sur fond social					(4 900)							(4 900)
- Intérêts sur fond social						22 503						22 503
- Actions propres							1 381 136					1 381 136
- Résultat de la période 2011									(15 546 790)		15 546 790	-
- Résultat sur cessions actions propres								109 672				109 672
Résultat de la période (2012)											6 416 951	6 416 951
Affectation du résultat 2012 (PV AGO	du 25/06/2013)								6 416 951		(6 416 951)	
Capitaux propres au 31/12/2012	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 656 313	618 173	(218 664)	2 413 943	(9 781 020)	52 031	-	45 679 774

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل المقر الاجتماعي: 144شارع الحبيب ثامر- نابل

يدعو مجلس إدارة الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العامة العادية التي ستنعقد يوم الخميس 04 جويلية 2013 على الساعة العاشرة صباحا(10.00) بقاعة الجلسات بنزل"نهرواس" بالحمامات الشمالية وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- 1- المصادقة على عقد الجلسة العامة العادية خارج الآجال القانونية .
- 2- تلاوة تقرير مجلس الإدارة عن نشاط الشركة للسنة المالية 2012.
- 3- تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات عن السنة المالية 2012.
- 4- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة لغاية 2012/12/31.
 - 5- تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2012.
 - 6- تخصيص النتائج المالية لسنة 2012.
 - 7- تعيين مراقب حسابات للشركة للسنوات 2013-2014-2013.
 - 8- مراجعة منحة حضور أعضاء مجلس إدارة الشركة .
 - 9- مسائل مختلفة

يجوز طبقا للعقد الأساسي للشركة لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو إنابة مساهم آخر بموجب توكيل خاص يتم إيداعه بإدارة الشركة (مصلحة الشؤون القانونية) قبل موعد انعقاد الجلسة العامة العادية

توضع الوثائق المعدة للجلسة العامة تحت طلب السادة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة بنابل (مصلحة الشؤون القانونية) طيلة المدة القانونية.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **520 520 dinars** pour le porter **de 17 177 160 dinars à 17 697680 dinars** et ce, par incorporation de :

480 460 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2012.

40 060 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **104 104 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente trois (33) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2013** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 1er juillet 2013.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 1er juillet 2013 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 1er juillet 2013.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1er juillet 2013**.

AVIS

	COURBE DES TAUX DU 01 .	JUILLET 2013		
Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,806%		
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,800%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,772%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,765%	1 003,334
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,761%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,747%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,721%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,699%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,691%	1 020,915
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,676%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,716%	1 034,434
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,885%	1 031,630
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,122
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,196%	1 000,916
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,524
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,387
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,805
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,410
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,912
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,694
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,876

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITR	ES OPCVA	M TITRES		ES OPCVA	И
Dénomination	Gestionnaire	Date o	d'ouverture	VL au 3	1/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAI						
	SICAV OBLIGATAIRES DE CA	_					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS		0/07/92	TE.	143,490	145,619	145,657
A FOR CALLAMETER CAR	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA			/E	42 642	42 947	42.920
2 FCP SALAMETT CAP	AFC FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAI		2/01/07	IDE	12,612	12,817	12,820
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	,	3/01/06	KE	1,296	1,318	1,319
FCF MAGHREBIA FRUDENCE	35,5		3/01/00		1,230	1,510	1,51
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST		1/10/92		35,081	35,695	35,70
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS		7/05/93		47,709	48,568	48,58
	48,4	89					-
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION		2/04/08		165,014	160,828	160,84
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	+	2/04/08		578,242	561,955	561,99
8 FCP MAXULA CROISS ANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE		5/10/08		128,896	122,708	122,98
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE 10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		5/10/08		123,727	123,537	123,60 117,05
	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		5/10/08 8/05/09		116,624 113,323	117,102 112,555	117,05
11 FCP MAXULA STABILITY 12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	3/10/09		87,981	87,054	87,01
13 FCP KOUNOUZ	TSI	<u> </u>	8/07/08		140,483	134,244	134,20
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	-	6/09/10		102,674	100,815	101,03
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	_	9/05/11		105,730	107,722	107,64
-	FCP MIXTES DE CAPITALISA	TION - VL H	EBDOMADAIRE				
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30	0/03/07		1 313,441	1 337,045	1 335,85
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	0:	5/02/04		2 306,497	2 279,001	2 279,69
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	0	1/02/10		107,249	105,464	105,18
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24	4/10/08		103,406	102,762	102,47
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	_	7/10/08		120,766	122,538	122,42
21 FCP FINA 60	FINACORP		8/03/08		1 190,742	1 195,557	1 189,76
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	_	4/05/09		127,271	127,661	127,28
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS		6/03/09		15,247	15,691	15,63
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS		3/03/09 1/10/12		5 923,437 5 000,000	5 994,523 5 086,902	5 972,909 5 075,64
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		3/01/06		2,223	2,205	2,20
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI		3/01/06		1,901	1,906	1,90
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	_	5/09/09		1,201	1,141	1,14
	OPCVM DE DI	STRIBUTI	ION				-
			Dernier dividende				
Dénomination	Gestionnaire		Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
	SICAV OBLI	1	05/05/12	2 201	407.050	405.072	400.00
29 SANADETT SICAV 30 AMEN PREMIÈRE SICAV	AFC AMEN INVEST	01/11/00 02/10/95		3,201 3,487	107,250 104,162	105,973 102,343	106,00
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06		3,398	105,267	103,635	103,67
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		3,896	102,466	100,578	100,59
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		3,715	103,164	101,414	101,44
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03		3,393	106,613	104,991	105,01
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,917	101,95
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,553	101,58
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,133	102,16
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,666	103,69
39 GENERALE OBLIG SICAV	COEID CA DITA I EDIANICE	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,994	100,02
40 CAP OBLIG SICAV 41 FINA O SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	17/12/01 11/02/08	18/03/13 30/05/13	3,765 3,316	103,937 103,745	102,128 102,171	102,15 102,19
41 FINA O SICAV 42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		3,383	105,745	102,171	102, 19
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02		3,590	105,458	103,644	103,67
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10		2,823	102,929	101,608	101,63
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92		3,320	102,350	100,700	100,72
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00		3,435	104,217	102,678	102,70
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,474	100,50
48 POSTEOBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,646	101,67
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,706	102,72
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,469	100,50
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08		3,746	103,800	101,782	101,81
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05		3,135	104,521	102,980	103,00
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,385	100,41

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

	FCP OBLIGATAIRES -	· VL QUOTII	DIENNE		-		
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,319	10,32
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,099	101,12
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,653	101,67
	FCP OBLIGATAIRES - V	VL HEBDON	MADAIRE				
57 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,322	99,39
58 ARABIA SICAV	AFC SICAV M.	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,301	67,50
59 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	150,506	150,45
60 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1497,515	1496,85
61 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,890	109,12
62 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,958	108,23
63 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,839	86,29
64 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,629	16,61
65 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	269,618	270,00
66 SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,628	36,66
67 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 386,522	2 392,43
68 SICAV L'INVESTISSEUR 69 SICAV AVENIR	STB MANAGER STB MANAGER	30/03/94		1,476	78,374 58,043	76,207 56,724	76,47 56,85
70 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/95 01/02/99		1,136 0,958	99,438	100,770	100,80
71 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE UBCI FINANCE	17/05/99		1,219	111,271	111,502	111,69
72 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00		0,331	99,761	101,144	101,414
	FCP MIXTES - VL			0,000		· · · · ·	
73 FCP IRADEIT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,308	11,31
74 FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,076	12,080
75 FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,855	14,90
76 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,505	14,54
77 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,861	11,89
78 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,728	10,74
79 ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,467	10,47
80 ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,577	10,582
81 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07		1,346	123,670 125,225	125,300 126,397	125,90
82 BNAC CONFIANCE FCP 83 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	BNA CAPITAUX CGF	03/04/07		1,196	125,225	126,397	126,735
84 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	14/06/11 08/09/08	24/05/13 02/05/13	0,110 0,923	111,016	105,303	106,30
85 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		0,923	19,855	20,427	20,41
86 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11		- 0,203	86,962	81,782	81,929
87 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,317	83,35
88 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,088	97,108
89 BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	_	-	96,431	97,832	97,92
90 BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,568	100,75
91 BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL ECRANYTES VIII	17/09/12		-	96,659	99,013	99,05
92 FCP AMEN PREVOYANCE	FCP MIXTES - VL H			2 220	98,265	96,241	96,086
93 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	01/02/10 28/03/11		2,328 0,251		104,799	104,06
94 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07		2,992	136,191	130,595	131,149
95 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09		0,064	10,883	10,729	10,710
96 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	1	0,934	117,185	117,084	116,87
97 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	1	2,167	116,684	116,717	116,69
98 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		1,277	103,916	103,758	103,55
99 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,999	100,734	100,129	99,86
100 MAC CROISSANCE FCP	MACSA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,058	184,48
101 MAC EQUILIBRE FCP	MACSA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,806	162,69
102 MAC ÉPARGNANT FCP	MACSA	15/11/05		3,826	142,686	141,724	141,83
103 MAC EXCELLENCE FCP	MACSA	28/04/06		63,142	9 973,706	10 080,310	10 060,69
104 MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MACSA	20/07/09		-	20,319	20,132	20,00
105 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10		-	139,386	133,173	134,88
106 FCP SMART EQUITY 107 FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09		-	1 551,185 112,651	1 543,335 111,187	1 538,30
107 FCP SAFA 108 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/05/11 27/01/10		1,582	91,583	88,963	88,33
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10		0,245	115,510	116,021	115,44
110 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09		32,752	9 259,595	9 145,133	9 148,19
111 FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13		J2,1J2 -	-	9,829	9,73
	FCP ACTIONS - VL F					• 1	•
112 FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	_	-	-	9,471	9,417

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél: 844.500 - Fax: 841.809 / 848.001

Compte bancaire nº 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel: cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar Etranger : Frais d'expédition en sus

> Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE du C M F

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 108 030 D et une valeur liquidative égale à 2^D,221 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		5 697 987,280	5 583 330,960
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés b-Obligation et valeurs assimilées	1 2	5 108 589,858 589 397,422	4 934 078,566 649 252,394
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 434 815,808	1 412 517,947
b-Disponibilités	3	1 434 815,808	1 412 517,947
AC 3- Créances d'exploitation	4	10 445,505	7 285,953
TOTALACTIF		7 143 248,593	7 003 134,860
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs PA2-Autres créditeurs divers	5	35 053,326 165,324	33 029,586 105,254
TOTAL PASSIF		35 218,650	33 134,840
CP 1-Capital	6	7 056 292,621	6 905 211,686
CP 2- Sommes distribuables		51 737,322	64 788,334
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	51 737,322	64 788,334
ACTIF NET		7 108 029,943	6 970 000,020
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 143 248,593	7 003 134,860

ETAT DE RESULTAT Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	141 615,128	140 046,621
a-Dividendes		115 453,560	111 092,240
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 161,568	28 954,381
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	35 943,085	37 267,511
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		177 558,213	177 314,132
CH1 - Charges de gestion des placements	10	113 943,473	101 141,974
REVENUNET DES PLACEMENTS		63 614,740	76 172,158
CH2- Autres charges	11	12 504,284	14 203,536
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 110,456	61 968,622
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		626,866	2 819,712
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 737,322	64 788,334
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation(annul	ation)	- 626,866	- 2819,712
Variation des +/- values potentielles sur titres Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 31 642,071 - 42 926,987	- 335 267,361 17 584,681
Frais de négociation des titres		- 2 065,914	- 2 260,634
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 25 524,516	-257 974,692

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	- 25 524,516	- 257 974,692
<u>operatous designotatio</u> n	ZU DET,DIU	201 717,072
a-Résultat d'exploitation	51 110,456	61 968,622
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 31 642,071	- 335 267,361
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 42 926,987	17 584,681
d-Frais de négociation de titres	- 2 065,914	- 2 260,634
AN 2 - Distribution de dividendes	-	
AN 3 -Transations sur le capital	163 554,439	146 067,112
a-Souscriptions	967 331,747	1 056 761,731
Capital	416 239,894	504 876,607
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	520 937,517	524 775,952
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	30 154,336	27 109,172
b-Rachats	- 803 777,308	- 910 694,619
Capital	- 344 566,576	- 443 555,809
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 435 575,508	- 445 697,208
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 24 714,829	- 21 441,602
Droits de sortie	1 079,605	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	138 029,923	- 111 907,580
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	6 970 000,020	7 081 907,600
b- en fin d'exercice	7 108 029,943	6 970 000,020
AN 5 -Nombre de parts		
a- en début d'exercice	3 129 116,656	3 067 795,858
b- en fin d'exercice	3 200 789,974	3 129 116,656
VALEUR LIQUIDATIVE	2,221	2,227
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,27%	-3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE:

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999. Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
PGH	16 368	5,929	97 051,934	6,607	108 143,376	1,52%
SFBT	19 482	8,847	172 347,978	12,701	247 440,882	3,48%
BT	34 250	9,289		11,989	410 623,250	
MONOPRIX	16 587	18,054		27,681	459 144,747	6,46%
ARTES	36 795	8,394	308 843,489	8,474	311 800,830	4,39%
ВН	12 311	23,425	288 389,562	12,220	150 440,420	2,12%
ATB	30 740	5,045	155 087,016	4,559	140 143,660	1,97%
SIMPAR	7 492	25,211	188 884,485	67,568	506 219,456	7,12%
AMEN BANK	4 646	32,435		34,765	161 518,190	2,27%
TL	7 308	24,744		22,600	165 160,800	2,32%
TPR	34 444	4,513		5,021	172 943,324	2,43%
BIAT	575	64,496		63,385	36 446,375	0,51%
ADWYA	37 102	5,560		7,986	296 296,572	4,17%
Att Bank	8 124	15,617	126 869,280	14,804	120 267,696	1,69%
AMS	2 391	10,236		11,009	26 322,519	0,37%
Tuninvest	400	6,428		8,350	3 340,000	0,05%
UIB	11 270	14,621	164 775,409	18,068	203 626,360	2,86%
ATL	8 460	4,266		3,237	27 385,020	
ATL NS J01/01/2013	2 730	3,774		3,774	10 301,655	0,14%
GIF FILTER ASSAD	20 835 4 832	3,911 9,244	81 487,640 44 666,748	5,262 8,569	109 633,770	1,54%
BNA	21 433	10,191	218 413,691	8,658	41 405,408 185 566,914	0,58% 2,61%
Essoukna	4 054	7,321	29 681,250	10,505	42 587,270	
TUNIS RE	13 500	10,607	143 190,641	8,512	114 912,000	1,62%
Carthage Cement	97 793	2,003		3,570	349 121,010	4,91%
CIL	8 862	18,514		15,511	137 458,482	1,93%
STB	1 000	14,260		8,810	8 810,000	0,12%
ENNAKL	30 383	12,951	393 478,700	11,550	350 923,650	4,94%
SOPAT	40 311	3,960		2,862	115 370,082	1,62%
Moderne leasing	2 710	9,428	,	6,584	17 842,640	
TELNET HOLDING	8 190	5,859		6,743	55 225,170	0,78%
HEXABYTE	130	6,000		6,793	883,090	
TOTAL ACTIONS			4 442 721,347	[5 087 304,618	71,57%
ATL DA 2/17 261112	7 735	0,444	3 434,340	0,350	2707,25	0,04%
GIF DA 1/5 101212	19 325	0,754	14 571,050	0,950	18358,75	0,26%
TL DS 1/7 28/12/12	7 308	0,271	1 980,468	0,030	219,24	0,00%
TOTAL DROITS			19 985,858	[21 285,240	0,30%
TOTAL			4 462 707,205	[5 108 589,858	71,87%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2012	%Actif net
Emprunts d'état	•			•	
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 862,329	1,53%
BTA 5.5% Mars 2019	80	1 026,200	82 096,000	84 969,863	1,20%
BTA 6.75% Juillet 2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,21%
BTA 7% Février 2015	15	1 017,130	15 256,950	16 009,498	0,23%
BTA 8.25% Juillet 2014	40	1 000,000	40 000,000	41 272,986	0,58%
TOTAL BTA]		257 511,800	266 389,663	3,75%
	_			_	
Emprunts de sociétés					
TEANDID AT TEACE 2010/1					
HANNIBAL LEASE 2010/1	1 200	60,000	72 000,000	73 632,131	1,04%
ATL 2010-2	1 200	60,000 100,000			
	 		100 000,000	100 048,219	1,41%
ATL 2010-2	1 000	100,000	100 000,000 60 000,000	100 048,219 60 752,746	1,41% 0,85%
ATL 2010-2 ATTIJARI LEASING 2010-1	1 000 1 000	100,000 60,000	100 000,000 60 000,000	100 048,219 60 752,746	1,41% 0,85%
ATL 2010-2 ATTIJARI LEASING 2010-1	1 000 1 000	100,000 60,000	100 000,000 60 000,000	100 048,219 60 752,746 88 574,663	1,04% 1,41% 0,85% 1,25% 4,54%
ATL 2010-2 ATTIJARI LEASING 2010-1 ATTIJARI BANK 2010	1 000 1 000	100,000 60,000	100 000,000 60 000,000 85 714,000	100 048,219 60 752,746 88 574,663	1,41% 0,85% 1,25%

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 1 434 815,808 DT, soit 20,19 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 10 445,505 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 35 218,650 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,83 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 35 053,326 DT contre 33 029,586 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	24548,406	23 045,816
Dépositaire	4489,513	4 216,326
Conseil du marché financier (CMF)	744,685	685,774
CAC	5 220,722	5 031,670
Publication	50,000	50,000
TOTAL	35 053,326	33 029,586

6. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Nombre de parts (1)

Montant	6 905 211,686
Nombre de parts	3 129 116,656
Souscriptions réalisées	
Montant	416 239,894
Nombre de parts émises	416 239,894
Rachats effectués	
Montant	344 566,576
Nombre de parts rachetées	344 566,576
Capital au 31-12-2012	
Montant (2)	6 976 885,004

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

3 200 789,974

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 7 056 292,621 détaillé comme suit :

(2)	6 976 885,004
Résultat 2011 capitalisé	64 788,334
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	4 812,641
Variation des différences d'estimation	-31 642,071
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-42 926,987
Régularisation des sommes non distribuables	85 362,009
Frais de négociation	-2 065,914
Droits de sortie	1 079,605
Capital au 31/12/2012	7 056 292,621

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 51 737,322 DT contre 64 788,334 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultats distribuables	51 110,456	61 968,622
Régularisation	626,866	2 819,712
TOTAL	51 737,322	64 788,334

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 141 615,128 DT au 31 / 12 / 2012 contre 140 046,621 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2012	31/12/2011
des actions admises à la cote des titres OPCVM	115 453,560	106 942,640 4 149,600
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts sur BTA	12 243,407	12 219,454
Intérêts sur obligations	13 918,161	16 734,927
TOTAL	141 615,128	140 046,621

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 35 943,085 DT contre 37 267,511 DT au 31 Décembre 2011 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 113 943,473 DT contre 101 141,974 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	95 111,112	84 364,098
Rémunération du dépositaire	18 832,361	16 777,876
TOTAL	113 943,473	101 141,974

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/ 2012 à 12 504,284 DT contre 14 203,536 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	7 366,206	6 516,053
Honoraires CAC	4 851,912	7 117,500
Publicité et publication	100,284	386,010
Commissions bancaires	4,312	3,766
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	12 504,284	14 203,536

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES:

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 3 667 799 D et une valeur liquidative égale à 1^D,899 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		2 936 757,884	2 389 415,922
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés b-Obligation et valeurs assimilées	1 2	1 832 189,801 1 104 568,083	1 625 187,856 764 228,066
AC 2 -Placements monétaires et	2	1 104 300,000	704 220,000
disponibilités		744 226,012	604 681,863
a-Disponibilités	3	744 226,012	604 681,863
AC 3- Créances d'exploitation	4	5 602,117	3 310,601
TOTAL ACTIF		3 686 586,013	2 997 408,386
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs P A 2 -Autres créditeurs divers	5	18 624,378 162,624	14 450,694 102,554
TOTAL PASSIF		18 787,002	14 553,248
CP 1-Capital	6	3 623 069,934	2 943 669,069
CP 1-Capital CP 2- Sommes distribuables	6	3 623 069,934 44 729,077	2 943 669,069 39 186,069
•	7	·	·
CP 2- Sommes distribuables		44 729,077	39 186,069

ETAT DES RESULTATS Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	81 944,660	69 367,655
D I		40.704.160	25 551 065
a-Dividendes b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		42 704,160 39 240,500	35 551,065 33 816,590
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	18 134,459	17 128,337
1 K 2- Revenus des Fracements monetaires	,	10 134,439	1/120,33/
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		100 079,119	86 495,992
CH1 - Charges de gestion des placements	10	- 52 036,859	- 42 028,979
CITT Charges to gestion to pracements	10	- 52 030,059	- 42 020,777
DELITABLATION DES DI ACEMENTO		10.010.270	44.465.012
REVENU NET DES PLACEMENTS		48 042,260	44 467,013
CH2- Autres charges	11	- 8 407,033	- 6381,508
CH2- Aun es charges	11	- 8 407,033	- 0301,300
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 635,227	38 085,505
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		5 093,850	1 100,564
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 729,077	39 186,069
		77 127,011	37 130,007
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation(annu	lation)	- 5 093,850	- 1 100,564
Variation des +/- values potentielles sur titres		8 169,666	- 19 997,011
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 196,789	17 598,233
Frais de négociation des titres		- 1 064,021	- 1 593,316
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		58 937,661	34 093,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	58 937,661	34 093,411
	#0000000000000000000000000000000000000	
a-Résultat d'exploitation	39 635,227	38 085,505
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	8 169,666	- 19 997,011
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 196,789	17 598,233
d-Frais de négociation de titres	- 1 064,021	- 1 593,316
AN 2 - Distribution de dividendes	-	-
AN 3 -Transations sur le capital	626 006,212	542 138,756
a-Souscriptions	2 023 673,439	641 338,601
Capital	1 035 799,100	368 281,086
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	887 015,483	251 353,162
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	100 858,856	21 704,353
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 1 397 667,227	- 99 199,845
Capital	- 714 987,426	- 55 108,608
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 611 799,698	- 40 161,630
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 70 880,103	- 3 929,607
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	684 943,873	576 232,167
AN 4- Actifnet		
a- en début d'exercice	2 982 855,138	2 406 622,971
b- en fin d'exercice	3 667 799,011	2 982 855,138
AN 5 -Nombre de parts		
a- en début d'exercice	1 610 888,481	1 297 716,003
b- en fin d'exercice	1 931 700,155	1 610 888,481
VALEUR LIQUIDATIVE	1,899	1,852
		an ann an deisceann an an an an Aire an Aire ann an Aire an Air
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	2,54%	-0,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
n		4454				
PGH	9 057	6,121	55 440,126	6,607	59 839,599	
SFBT	9 451	9,037	85 411,577	12,701	120 037,151	3,27%
BT	9 420	9,270		11,989	112 936,380	1
MONOPRIX	3 706	15,152	56 153,557	27,681	102 585,786	
ARTES	17 680	8,174	-	8,474	149 820,320	
BH	5 801	22,108	128 249,699	12,22	70 888,220	
ATB	10 400 2 667	5,035	52 367,653	4,559	47 413,600	
SIMPAR AMEN BANK	1 071	28,414 29,862	75 781,167 31 982,268	67,568 34,765	180 203,856	
TPR	12 180	4,491	54 699,906	5,021	37 233,315 61 155,780	
ADWYA	12 180	4,491	60 999,620	7,986	97 509,060	
BIAT	700	64,119	44 883,100	63,385	44 369,500	
TL	1 120	25,304	28 340,490	22,6	25 312,000	
Att Bank	2 400	13,010		14,804	35 529,600	
AMS	1 211	10,384	12 575,000	11,009	13 331,899	
ASSAD	630	8,573	5 401,200	8,569	5 398,470	
Tuninvest	250	6,250		8,35	2 087,500	
UIB	3 800	14,558	55 319,112	18,068	68 658,400	
ATL	2 720	3,910		3,237	8 804,640	_
ATL NS J01/01/2013	960	3,774	3 622,560	3,774	3 622,560	
GIF FILTER	8 675	3,990		5,262	45 647,850	
Essoukna	1 401	6,592	9 235,828	10,505	14 717,505	
Carthage Cement	38 935	1,886	73 443,847	3,57	138 997,950	
TUNIS RE	2 010	8,736	Í	8,512	17 109,120	1
SPDIT	3 055	6,730		6,87	20 987,850	
ENNAKL	12 600	9,996		11,55	145 530,000	
SOPAT	1 575	3,264	5 140,406	2,862	4 507,650	
TJL	150	37,250		37,896	5 684,400	
CIL	2 110	18,131	38 256,350	15,511	32 728,210	
TELNET HOLDING	3 420	5,800	19 836,000	6,743	23 061,060	
HEXABYTE	65	6,000	390,000	6,793	441,545	
TOTAL ACTIONS		2,000	1 376 010,382	5,725	1 696 150,776	
TOTAL ACTIONS			1 3 / 0 010,382		1 090 130,770	40,2490
ATL DA 2/17 261112	2 720	0,444	1 207,680	0,35	952,000	0,03%
GIF DA 1/5 101212	7 625	0,749	5 711,125	0.95	7 243,750	
TL DS 1/7 28/12/12	1 120	0,351	393,120	0,03	33,600	
	1 120	0,551	, in the second	0,03	,	
TOTAL DROITS			7 311,925		8 229,350	0,22%
TOTAL ACTIONS +DROITS			1 383 322,307		1 704 380,126	46,47%
Titres OPCVM						
Sicav TRESOR	325	104,151	33 848,936	103,579	33 663,175	0,92%
T.E.S	450	102,956	46 330,374	103,164	46 423,800	
FINA	460	104,121	47 895,450	103,745	47 722,700	
TOTAL OPCVM			128 074,760		127 809,675	3,48%
TOTAL			1 511 397,067		1 832 189,801	49,95%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
Emprunts d'Etat					
BTA 6.75% Juillet 2017	25	992,590	24 814,750	25 458,312	0,69%
BTA 7% Février 2015	50	1 017,130	50 856,500	53 364,993	1,45%
BTA 8.25% Juillet 2014	48	1 000,000	48 000,000	49 527,584	1,35%
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 892,329	2,89%
BTA 5.6% Août 2022	100	1 000,000	100 000,000	101 767,452	2,77%
BTA 5.6% Août 2022	80	956,200	76 496,000	77 909,962	2,12%
TOTAL I			402 467,250	413 920,632	11,29%
Emprunts de Sociétés					
EO UIB 2009-1	500	85,000	42 500,000	43 415,485	1,18%
EO HL 2009/2	1 000	40,000	40 000,000	40 472,548	1,10%
EO ATL 2009/3	300	40,000	12 000,000	12 005,392	0,33%
EO TL 2010-1	1 000	60,000	60 000,000	61 442,302	1,68%
EO HL 2010/1	400	60,000	24 000,000	24 544,044	0,67%
ATL 2010-1	600	60,000	36 000,000	36 600,658	1,00%
CIL 2012/1	7 50	100,000	75 000,000	77 732,055	2,12%
CIL 2012-2	1 000	100,000	100 000,000	100 000,000	2,73%
EO BTK 2012-1	1 400	100,000	140 000,000	140 908,581	3,84%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	100,000	100 000,000	100 196,384	2,73%
ATTIJARI BANK 2010	600	85,714	51 428,400	53 144,797	1,45%
TOTAL II			680 928,400	690 462,246	18,82%
TOTAL I + II			1 083 395,650	1 104 382,878	30,11%
Intérêts intercalaires / CIL 2012-2			[185,205	
TOTAL GENERAL			[1 104 568,083	

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 744 226,012 DT, soit 20,29 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 5 602,117 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 18 787,002 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,93 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 18 624,378 DT contre 14 450,694 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
	10 107 070	0.040.000
Gestionnaire	12 167,272	9 918,682
Dépositaire	2 238,400	1 829,577
Conseil du marché financier (CMF)	426,456	350,165
CAC	3 742,250	2 302,270
Publication	50,000	50,000
TOTAL	18 624,378	14 450,694

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	2 943 669,069
Nombre de titres	1 610 888,481

Souscriptions réalisées

Montant	1 035 799,100
Nombre de titres émis	1 035 799,100

Rachats effectués

Montant	714 987,426
Nombre de titres rachetés	714 987,426

Capital au 31-12-2012

Montant ⁽²⁾	3 264 480,743
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 931 700,155

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 623 069,934.

(2)	3 264 480,743
Résultat 2011 capitalisé	39 186,069
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	24 884,903
Variation des différences d'estimation	8 169,666
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	12 196,789
Régularisation des sommes non distribuables	275 215,785
Frais de négociation	- 1 064,021
Capital au 31/12/2012	3 623 069,934

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 44 729,077 DT contre 39 186,069 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultat distribuable	39 635,227	38 085,505
Régularisations	5 093,850	1 100,564
TOTAL	44 729.077	39 186.069

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2012 81 944,660 contre 69 367,655 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes des actions admises à la cote des titres OPCVM	38 062,990 4 641,170	32 559,970 2 991,095
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 041, 170	2 99 1,000
Intérêts BTA Intérêts obligations sociétés	19 836,174 19 404,326	17 636,618 16 179,972
TOTAL	81 944,660	69 367,655

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 18 134,459 DT contre 17 128,337 DT au 31/12/2011 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 52 036,859 DT contre 42 028,979 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	43 501,242	35 088,092
Rémunération du dépositaire	8 535,617	6 940,887
TOTAL	52 036,859	42 028,979

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 8 407,033 DT contre 6 381,508 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	3 369,076	2 710,138
Honoraires CAC	4 752,120	3 102,500
Publicité et publication	100,284	386,010
Commissions bancaires	3,983	2,653
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	8 407,033	6 381,508

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 956 656 D et une valeur liquidative égale à 1^D,297 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2012, 20,18% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		1 561 742,754	1 400 092,872
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	56 495,900	33 170,570
b-Obligations et valeurs as similées	2	1 505 246,854	1 366 922,302
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités a-Placements monétaires		397 469,816	350 317,766
b-Disponibilités	3	397 469,816	350 317,766
AC 3- Créances d'exploitation AC 4 -Autres actifs	4	2 822,937	1 619,605 243,562
TOTAL ACTIF		1 962 035,507	1 752 273,805
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	5	5 211,817	3 711,705
PA2-Autres créditeurs divers		168,024	122,954
TOTAL PASSIF		5 3 79,841	3 834,659
CP 1-Capital	6	1 891 927,522	1 691 602,725
CP 2- Sommes distribuables		64 728,144	56 836,421
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	64 728,144	56 836,421
ACTIF NET		1 956 655,666	1 748 439,146
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 962 035,507	1 752 273,805

ETAT DE RESULTAT

Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	72 713,979	49 754,848
a-Dividendes b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 847,070 69 866,909	1 465,060 48 289,788
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	9 266,523	8 100,984
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		81 980,502	57 855,832
CH1 - Charges de gestion des placements	10	17 674,221	13 226,765
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 306,281	44 629,067
CH2- Autres charges	11	2 148,877	2 018,806
RESULTAT D'EXPLOITATION		62 157,404	42 610,261
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		2 570,740	14 226,160
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		64 728,144	56 836,421
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annu	ulation)	- 2 570,740	- 14 226,160
Variation des +/- values potentielles sur titres Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation des titres	s	- 346,847 82,340 -	- 1,621 - 326,861 - 118,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 892,897	42 163,779

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012

(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant de</u> s <u>opérations d'exploitatio</u> n	61 892,897	42 163,779
a-Résultat d'exploitation b-Variation des +/- values potentielles sur titres c-Plus(ou moins)values réalisées sur cession de titres d-Frais de négociation de titres	62 157,404 - 346,847 82,340	42 610,261 - 1,621 - 326,861 - 118,000
AN 2 - Distribution de dividendes	•	-
AN 3 -Transations sur le capital	146 323,623	542 511,618
a-Souscriptions Capital Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	348 036,322 272 267,065 37 638,904 38 130,353	626 327,198 502 520,041 69 929,665 53 877,492
b-Rachats Capital Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 157 436,114	- 83 815,580 - 67 079,994 - 9 338,077 - 7 397,509
VARIATION DE L'ACTIF NET	208 216,520	584 675,397
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice b- en fin d'exercice	1 748 439,146 1 956 655,666	1 163 763,749 1 748 439,146
AN 5 -Nombre de parts		
a- en début d'exercice b- en fin d'exercice	1 394 247,843 1 509 078,794	958 807,796 1 394 247,843
VALEUR LIQUIDATIVE	1,297	1,254
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,43%	3,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANICERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE:

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESUTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	VL au 31/12/2012	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
					_	
T.E.S	200	103,063	20 612,535	103,164	20 632,800	1,05%
ATT OBLIG SICAV	350	102,588	35 905,827	102,466	35 863,100	1,83%

TOTAL OPCVM	56 518,362	[56 495,900	2,89%
				-,

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquis itions	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
Emprunts d'Etat					
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 862,329	5,56%
BTA 6.75% Juillet 2017	78	992,590	77 422,020	79 429,932	4,06%
BTA 7% Février 2015	180	1 017,130	183 083,400	192 113,975	9,82%
BTA 7% Février 2015	50	1 034,700	51 735,000	54 243,493	2,77%
BTA 5,6% AOUT 2022	100	975,000	97 500,000	99 267,452	5,07%
BTA 8.25% Juillet 2014	93	1 000,000	93 000,000	95 959,693	4,90%
BTA 5,6% AOUT 2022	40	958,000	38 320,000	39 026,981	1,99%
TOTAL I			646 330,420	668 903,855	34,19%
Emprunts de Sociétés					
EO ATL 2009/3	750	40,000	30 000,000	30 013,479	
EO CIL 2008/1	1 000	20,000	20 000,000	20 356,165	1,04%
EO TL 2009-1	800	40,000	32 000,000	33 390,466	
EO UIB 2009-1	1 000	86,071	86 070,698	87 901,667	4,49%
EO HL 2010/1	300	60,000	18 000,000	18 408,033	,
EO ATL 2010-1	200	60,000	12 000,000	12 200,219	0,62%
EO ATTIJARI BANK 2010	650	85,714	55 714,100	57 573,531	2,94%
EO UIB 2011-1	400	95,000	38 000,000	38 671,632	1,98%
EO UIB 2011-2	400	100,000	40 000,000	41 738,405	2,13%
EO BTE 2011	1 700	100,000	170 000,000	177 594,262	9,08%
EO ATL 2011	1 100	100,000	110 000,000	114 853,825	5,87%
EO BTK 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	100 648,986	5,14%
EO ATTIJARI LEA SING 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	102 992,329	5,26%
TOTAL II		I	811 784,798	836 342,999	42,74%
TOTAL I + II		[1 458 115,218	1 505 246,854	76,93%

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 397 469,816 DT, soit 20,31 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 2 822,937 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 379,841 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,18 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4ème trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5 211,817 DT contre 3 711,705 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	3 646,075	2 555,027
Dépositaire	1 241,531	877,859
Conseil du marché financier (CMF)	274,211	228,819
Publication	50,000	50,000
TOTAL	5 211,817	3 711,705

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 691 602,725
Nombre de titres	1 394 247,843

Souscriptions réalisées

Montant	272 267,065
Nombre de titres émis	272 267,065

Rachats effectués

Montant	157 436,114
Nombre de titres rachetés	157 436,114

Capital au 31-12-2012

Montant (2)	1 806 433,676
Nombre de titres (1)	1 509 078,794

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 891 927,522.

(2)	1 806 433,676
Résultat 2011 capitalisé	56 836,421
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	13 186,810
Variation des différences d'estimation	-346,847
Plus value réalisée	82,340
Régularisation des sommes non distribuables	15 735,122
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2012	1 891 927,522

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 64 728,144 DT contre 56 836,421 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultat distribuable	62 157,404	42 610,261
Régularisations	2 570,740	14 226,160
TOTAL	64 728.144	56 836.421

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 / 12 / 2012 les revenus du portefeuille titres totalisent 72 713,979 DT contre 49 754,848 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	2 847,070	1 465,060
Revenus des obligations et valeurs		
<u>assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	33 729,926	30 688,197
Intérêts sur obligations	36 136,983	17 601,591
TOTAL	72 713,979	49 754,848

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 9 266,523 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 17 674,221 DT contre 13 226,765 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	13 122,923	9 998,405
Rémunération du dépositaire	4 551,298	3 228,360
TOTAL	17 674,221	13 226,765

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 148,877 DT contre 2 018,806 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	1 863,537	1 296,373
Honoraires CAC	0,000	153,990
Publicité et Publication	100,284	386,010
Commission bancaires	3,486	2,226
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	2 148,877	2 018,806

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES:

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS:

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE, moyennant une commission de gestion calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Cette commission a été fixée à 0,85 % pour le premier trimestre et 0,6 % pour les 3 autres.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 634 472 D et une valeur liquidative égale à 1^D,188 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		1 314 197,887	966 907,953
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 314 197,887	966 907,953
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		327 763,741	247 240,476
a-Disponibilités	2	327 763,741	247 240,476
AC 3- Créances d'exploitation	3	2 476,844	1 255,049
TOTALACTIF		1 644 438,472	1 215 403,478
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs PA2-Autres créditeurs divers	4	9 801,243 165,462	7 509,092 105,626
-	4		
P A 2 -Autres créditeurs divers	4	165,462	105,626
P A 2 -Autres créditeurs divers TOTAL PASSIF		9 966,705	105,626 7 614,718
P A 2 -Autres créditeurs divers TOTAL PASSIF CP 1-Capital		165,462 9 966,705 1 626 314,056	105,626 7 614,718 1 195 313,001
P A 2 -Autres créditeurs divers TOTAL PASSIF CP 1-Capital CP 2- Sommes distribuables	5	165,462 9 966,705 1 626 314,056 8 157,711	105,626 7 614,718 1 195 313,001 12 475,759

ETAT DE RESULTAT

Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		28 387,850	27 682,120
a-Dividendes	7	28 387,850	27 682,120
	·	20 507,050	2, 662,126
PR 2- Revenus des Placements monétaires	8	8 036,467	6 609,214
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		36 424,317	34 291,334
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		30 424,317	34 291,334
CH1 - Charges de gestion des placements	9	24 253,274	18 177,605
REVENUNET DES PLACEMENTS		12 171,043	16 113,729
CH2- Autres charges	10	4 637,304	3 384,097
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 533,739	12 729,632
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		623,972	- 253,873
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 157,711	12 475,759
SOMBLES DISTRIBUABLES BE E EAERCICE		3 13/,/11	12 4/3,/37
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annu	ılation)	- 623,972	253,873
Variation des +/- values potentielles sur titres		27 589,660	- 15 060,323
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	s	- 1 923,506	- 9 077,376
Frais de négociation des titres		- 1 549,053	- 987,556
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 650,840	- 12 395,623

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
<u>AN 1</u> -Variation de l'actif net résultant des <u>opérations d'exploitatio</u> n	31 650,840	- 12 395,623
a-Résultat d'exploitation b-Variation des +/- values potentielles sur titres c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres d-Frais de négociation de titres	7 533,739 27 589,660 - 1 923,506 - 1 549,053	12 729,632 - 15 060,323 - 9 077,376 - 987,556
AN 2 - Distribution de dividendes	¥	-
AN 3 -Transations sur le capital	395 032,167	88 107,228
a-Souscriptions Capital Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice Régularisation des sommes distribuables de l'exercice Droits d'entrée b-Rachats Capital Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 266 978,793 1 032 734,397 207 507,029 18 517,901 8 219,466 - 871 946,626 - 721 842,658 - 136 410,976 - 13 692,992	215 413,823 211 269,522 3 187,993 956,308 - 127 306,595 121 826,899 4 430,332 1 049,364
VARIATION DE L'ACTIF NET	426 683,007	75 711,605
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice b- en fin d'exercice	1 207 788,760 1 634 471,767	1 132 077,155 1 207 788,760
AN 5 -Nombre de parts		
a- en début d'exercice b- en fin d'exercice	1 064 978,795 1 375 870,534	975 536,172 1 064 978,795
VALEUR LIQUIDATIVE	1,188	1,134
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,76%	-2,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999. Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats.
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE:

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
PGH	7 005	6,393	44 785,434	6,607	46 282,035	2,83%
ARTES	15 025	8,717	130 976,646	8,474	127 321,850	7,79%
SIMPAR	1 780	49,951	88 912,120	67,568	120 271,040	7,36%
TPR	15 625	4,815	75 227,626	5,021	78 453,125	4,80%
ADWYA	17 590	6,345	111 600,763	7,986	140 473,740	8,59%
TL	3 535	27,501	97 215,010	22,600	79 891,000	4,89%
GIF FILTER	16 680	3,930	65 549,498	5,262	87 770,160	5,37%
ATTIJARI LEASING	1 150	37,789	43 457,000	37,896	43 580,400	2,67%
AMS	2 240	10,980	24 594,850	11,009	24 660,160	1,51%
ASSAD	7 680	9,540	73 266,160	8,569	65 809,920	4,03%
Essoukna	3 992	7,681	30 661,560	10,505	41 935,960	2,57%
ATL	7 315	4,359	31 885,645	3,237	23 678,655	1,45%
ATL NS J01/01/2013	2 370	3,774	8 943,195	3,774	8 943,195	0,55%
Carthage Cement	18 040	2,019	36 413,960	3,570	64 402,800	3,94%
SIAME	4 150	3,560	14 774,500	3,953	16 404,950	1,00%
SOTETEL	6 100	6,848	41 774,372	6,310	38 491,000	2,35%
SOTRAPIL	903	10,402	9 392,640	15,700	14 177,100	0,87%
ENNAKL	13 000	11,386	148 015,250	11,550	150 150,000	9,19%
SOTUVER	3 267	7,854	25 659,650	8,431	27 544,077	1,69%
CIL	5 185	18,656	96 732,903	15,511	80 424,535	4,92%
ML	1 000	9,146	9 146,040	6,584	6 584,000	0,40%
TELNET HOLDING	1 695	5,942	10 071,000	6,743	11 429,385	0,70%
TOTAL ACTIONS]		1 219 055,822	[1 298 679,087	79,46%
ATL DA 2/17 261112	6 715	0,444	2 981.460	0,350	2 350,250	0.14%
GIF DA 1/5 101212	13 750	0,711	9 776,250	0,950	13 062,500	0,80%
TL DS 1/7 28/12/12	3 535	0,664	2 347,240	0,030	106,050	0,01%
TOTAL DROITS]		15 104,950	[15 518,800	0,95%
TOTAL ACTIONS + DI	ROITS		1 234 160,772	[1 314 197,887	80,41%

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 327 763,741 DT, soit 20,05 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 2 476,844 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 9 966,705 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,59 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 9 801,243 DT contre 7 509,092 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Publication	50,000	50,000
Gestionnaire	6 068,206	4 581,992
Dépositaire	754,875	576,019
Conseil du marché financier (CMF)	248,414	205,646
CAC	2 679,748	2 095,435
TOTAL	9 801,243	7 509,092

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 195 313,001
Nombre de parts	1 064 978,795
Souscriptions réalisées	
Montant	1 032 734,397
Nombre de parts émis	1 032 734,397
Rachats effectués	
Montant	721 842,658
Nombre de parts rachetées	721 842,658
Capital au 31-12-2012	
Montant (2)	1 506 204,740
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 375 870,534

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 626 314,056 détaillé comme suit :

(2)	1 506 204,740
Résultat 2011 capitalisé	12 475,759
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	4 200,937
Variation des différences d'estimation	27 589,660
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-1 923,506
Régularisation des sommes non distribuables	71 096,053
Frais de négociation	-1 549,053
Droits d'entrée	8 219,466
Capital au 31/12/2012	1 626 314,056

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 8 157,711 DT contre 12 475,759 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultats distribuables	7 533,739	12 729,632
Régularisation	623,972	-253,873
TOTAL	8 157,711	12 475,759

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 28 387,850 DT au 31 / 12 / 2012 contre 27 682,120 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2012	31/12/2011
des actions admises à la cote	28 387,850	27 682,120

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 8 036,467 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 24 253,274 DT contre 18 177,605 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	21 496,218	16 071,946
Rémunération du dépositaire	2 757,056	2 105,659
TOTAL	24 253,274	18 177,605

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 637,304 DT contre 3 384,097 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Honoraires CAC	2 888,453	1 723,100
Redevance CMF	1 464,998	1 092,351
Commissions bancaires	2,233	2,541
Publicité et Publication	100,284	386,010
Impôts et taxes	181,336	180,095
TOTAL	4 637,304	3 384,097

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES:

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;